



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°PUCODT/NAM/108/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur: Srl AVOCAT PIERRE RONDIAT.

Le terrain concerné est situé à 5000 Namur, Rue Saint-Nicolas, 104-106 paraissant cadastré 1^{ère} division, section C n°445A.

Le projet consiste en une rénovation et une restructuration d'un rez-de-chaussée d'immeuble pour la création d'un espace professionnel.

L'enquête publique est réalisée en vertu :

- des articles D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge aux normes du guide régional d'urbanisme (GRU) et plus particulièrement au «règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme» (article D.III.11) en ce qui concerne l'article 401 relatif aux rezde-chaussée commerciaux qui stipule que « Lors de la transformation pour une destination commerciale du rezde-chaussée d'un immeuble, les trumeaux devront être maintenus » ; or le projet ne prévoit pas de trumeaux ;
- des articles D.IV.5 et D.IV.40 du Code car le projet s'écarte du GRU précité en ce qui concerne l'article 395 relatif aux matériaux des façades qui stipule que « les matériaux autorisés seront ceux dont les tonalités s'apparentent à celles des matériaux traditionnels »; or le projet prévoit une tôle en aluminium de ton gris anthracite.

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

L'enquête publique est ouverte le 22 avril 2024 et clôturée le 06 mai 2024.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (*).
- Les 25 avril 2024 et 02 mai 2024 uniquement, le dossier pourra être consulté de 13h30 à 20h sur RDV (*).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PUCODT/NAM/108/2024

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 06 mai 2024 à 11h (*), à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2ème étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (*).

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement. Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be